

# AFDAS : LE PLAN DE FORMATION DES ARTISTES ET TECHNICIENS

La **formation AFDAS intermittents audiovisuel** est le principal dispositif de financement pour les techniciens et artistes du cinéma, de la fiction télé et du documentaire qui souhaitent se former. L'AFDAS est l'OPCO dédié aux professionnels de la culture, des médias et de la communication. Il finance la formation professionnelle des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel, des artistes-auteurs et des journalistes pigistes. En tant qu'organisme **certifié Qualiopi** — condition obligatoire depuis 2022 pour tout financement AFDAS — Dirprod Formations est éligible à ce financement, ce qui signifie que la totalité de vos frais de stage peut être prise en charge, sans avance de votre part.

Pour toute question sur la **formation AFDAS intermittents audiovisuel**, notre équipe est disponible.



## Conditions d'accès à la formation AFDAS intermittents audiovisuel

Pour bénéficier d'un financement AFDAS, vous devez justifier d'une **ancienneté professionnelle de 2 ans minimum** et atteindre le volume d'activité suivant sur les 24 derniers mois :

| Profil                                             | Cachets requis sur 24 mois |
|----------------------------------------------------|----------------------------|
| Artistes interprètes, musiciens, réalisateurs      | 48                         |
| Techniciens du spectacle vivant, metteurs en scène | 88                         |
| Techniciens du cinéma et de l'audiovisuel          | 130                        |

*Le congé maternité allonge la période de référence de 24 mois. Votre éligibilité AFDAS est indépendante de votre situation auprès de France Travail.*

## 2 — Montants de prise en charge 2025-2026

À partir du 1er août 2025, le budget annuel de formation est de **3 000 € HT** pour les intermittents. Les barèmes horaires selon la nature de la formation :

| Type de formation                                     | Tarif horaire max | Plafond annuel |
|-------------------------------------------------------|-------------------|----------------|
| Interprofessionnelle (gestion, communication, PAO...) | 40 €/h            | 1 600 €        |
| Sécurité (CACES, habilitations...)                    | 48 €/h            | 3 300 €        |
| Métiers — pratiques artistiques et techniques         | 60 €/h            | 3 000 €        |

Les frais annexes (transport, repas, hébergement) sont remboursables dans la limite de **84,40 €/jour** sous conditions.

## 3 — Délais de carence

Tout stage financé par l'AFDAS entraîne un délai de carence avant de pouvoir en demander un nouveau :

| Durée du stage suivi | Délai de carence |
|----------------------|------------------|
| 40h ou moins         | 12 mois          |
| De 41h à 70h         | 18 mois          |
| Plus de 70h          | 24 mois          |

*Exception : les formations liées à la sécurité et les formations des catalogues transition écologique et VHSS ne génèrent pas de carence.*

## 4 — Comment déposer votre dossier

La procédure est entièrement dématérialisée via **MyA**, votre espace personnel sur [afdas.com](https://afdas.com) :

Accéder au portail MyA sur afdas.com

1. Munissez-vous du **devis nominatif et du programme** de la formation souhaitée (nous vous les fournissons sur simple demande)
2. Connectez-vous sur votre portail **MyA** sur afdas.com
3. Créez une demande de prise en charge et joignez : devis, programme, CV et lettre de motivation
4. Attendez l'**accord de prise en charge avant de vous inscrire** — tout stage commencé sans accord préalable ne sera pas remboursé

□ **Anticipez vos délais** : selon votre mode de financement, comptez entre 2 jours et 4 semaines de traitement. Ne tardez pas à constituer votre dossier avant la session souhaitée.

## 5 — CPF : une piste à explorer

Le Compte Personnel de Formation (CPF) peut en théorie être mobilisé en complément du financement AFDAS. Cependant, **les formations courtes de Dirprod Formations ne sont pas éligibles au CPF** à ce jour. Si vous avez besoin d'un financement complémentaire, contactez-nous — nous vous orienterons vers la solution la plus adaptée à votre situation : auto-financement, prise en charge employeur via plan de développement des compétences, ou France Travail selon votre statut.

Nos formations en direction de production cinéma, fiction télé et documentaire sont toutes éligibles au financement AFDAS dans la catégorie **Métiers**, au tarif de 60 €/h avec un plafond de 3 000 €. Nos stages de 5 jours (35 heures) sont donc intégralement couverts par ce dispositif pour la grande majorité des intermittents techniciens du cinéma et de l'audiovisuel qui remplissent les conditions d'accès.

## Besoin d'aide pour monter votre dossier ?

Vous avez des questions sur la **formation AFDAS intermittents audiovisuel** ? Contactez-nous, nous vous accompagnons dans la constitution de votre dossier. Nous pouvons vous fournir le devis nominatif et le programme de formation dans les 24h, les deux documents indispensables pour démarrer votre **formation AFDAS intermittents audiovisuel**.

→ **Nous contacter** → **Voir nos formations**